



Conseil de la Ville

Règlement RV-2024-34-91 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification au plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par l'agrandissement de la zone M1307 à même une partie de la zone L1321, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 14 avril 2025

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Caroline Asselin

Caroline Asselin, greffière adjointe

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 AVRIL 2025

Plan de zonage

